



Éléments d'information à propos de la base de données Agribalyse 3.0 et de son utilisation pour l'affichage environnemental



8 Janvier 2021

L'ADEME et INRAE ont pris connaissance de la « note d'information et d'alerte sur les données ACV d'Agribalyse 3.0 » publiée par l'ITAB le 14 décembre 2020, ainsi que des communiqués de presse d'Interbev, de l'ITAB et de certaines ONG à la suite. Cette note ITAB représente un travail conséquent (52 pages), elle fait part de différentes inquiétudes et propose différentes recommandations pour la base de données Agribalyse et son utilisation. La note d'information et les différents communiqués de presse portent à la fois sur la base de données Agribalyse, et sur le dispositif d'expérimentation d'affichage environnemental en cours.

Nous proposons ici d'apporter quelques éléments d'éclairage aux personnes intéressés par ce sujet en séparant bien :

- les questions portant sur le cadre ACV et la base de données AGRIBALYSE, pilotée par l'ADEME et INRAE, avec le soutien de différents partenaires (instituts techniques, experts environnementaux, société civile etc.).
- les questions en lien avec l'expérimentation d'affichage environnemental, dispositif pilotée par les ministères avec le soutien de l'ADEME.

En préambule, nous tenons à indiquer que nous comprenons tout à fait les interrogations que soulèvent les travaux Agribalyse au moment où ceux-ci sont de plus en plus utilisés par les acteurs professionnels. Les partenaires d'Agribalyse souhaitent pleinement contribuer aux réflexions sur les questions soulevées, en échangeant avec l'ensemble des parties prenantes sur l'intérêt et des limites des différentes méthodes disponibles, et plus largement sur « comment évaluer correctement la performance environnementale » des productions du secteur agricole et alimentaire » ?.

PARTIE 1. Comment bien évaluer la performance environnementale de l'alimentation ? Pourquoi ADEME, INRAE et leurs partenaires ont développés les ACV et Agribalyse depuis 10 ans ?

Point n°1 : L'analyse du Cycle du Vie, en particulier quand elle est rapportée au kg de produit, est-elle adaptée à l'agriculture et aux systèmes biologiques ?

Les travaux ACV éclairent en priorité la question de savoir comment nourrir la population de manière durable ? Nous sommes convaincus que le cadre ACV est structurant et incontournable pour adresser la question de la durabilité du système alimentaire. Pour pouvoir éclairer les consommateurs sur l'empreinte environnementale de leur alimentation, il est indispensable de pouvoir rapporter les indicateurs au kg consommé. L'empreinte environnementale de l'alimentation ne dépend pas uniquement du modèle agricole (bio/conventionnel...) mais aussi du régime alimentaire, du choix des aliments, de leur saisonnalité, de leur origine, des modes de conditionnement... Les leviers d'action

des consommateurs pour agir en faveur de l'environnement dans le domaine de l'alimentation sont donc beaucoup plus larges que le seul choix du modèle de production agricole.

Par ailleurs, l'ACV est la seule méthode opérationnelle permettant de calculer l'impact de l'ensemble des activités (production, transformation, distribution, consommation) sur le changement climatique et d'autres impacts environnementaux, tels que l'eutrophisation ou l'utilisation des terres. Face à l'urgence climatique, l'ACV est donc un outil indispensable pour mieux connaître l'empreinte de notre alimentation, éclairer les consommateurs, et ainsi donner des leviers d'action concrets pour des évolutions de l'ensemble du système alimentaire.

L'ACV peut aussi être utilisée en rapportant les impacts à l'hectare. Si les travaux montrent que les productions extensives ont des impacts par kg de produit assez souvent supérieurs aux productions conventionnelles (pas toujours), ils montrent aussi qu'elles ont des impacts par hectare plus faibles, ce qui est bénéfique au niveau d'un territoire. Le cadre ACV permet ainsi de mettre en lumière les équilibres à trouver entre protection du climat et de la biodiversité ; entre des systèmes agricoles limitant leurs impacts sur les milieux (qualité de l'eau, de l'air, limitation des intrants) tout en maintenant la capacité à nourrir la population et à éviter les transferts d'impact (vers plus d'importation et ou plus de déforestation). Les travaux ACV nous invitent donc à un regard nuancé sur les avantages et inconvénients de l'ensemble des systèmes agricoles (conventionnels, extensifs, biologiques) et révèlent une partie de la variabilité environnementale des systèmes aussi bien conventionnels que biologiques.

Le projet ACV Bio (2017-2020) a généré les données Agribalyse sur l'agriculture biologique. Ce projet, dont l'ITAB était partenaire, a caractérisé une partie de la diversité des systèmes en agriculture biologique et certains de leurs impacts environnementaux. Le projet a également identifié des pistes d'amélioration, ainsi il a, par exemple, quantifié les impacts importants de l'utilisation actuelle de soja importé de Chine et d'Inde pour la production de porcs, poulets et œufs bio et a permis de quantifier les gains environnementaux lié au remplacement de ce soja importé par du soja produit en France.

Ces travaux ACV restent complémentaires d'autres approches et d'autres échelles d'évaluation environnementale, en particulier les scénarios prospectifs, les analyses territoriales et des études d'impact ; chacune apportant un éclairage différent sur les divers enjeux et devant nous aider à identifier les « meilleurs compromis ».

Point n°2 : Les données Agribalyse manquent elles de fiabilité ?

L'ITAB alerte sur un certain nombre d'indicateurs qui seraient non fiables, remettant en cause implicitement l'ensemble de la base de données. Cette alerte porte en particulier sur les indicateurs ACV de toxicité et le « score unique EF2/EF3 » que l'ITAB a calculé pour les produits agricoles (dont les produits bio). Ces différents indicateurs n'ont pas été calculés ni publiés par les partenaires d'Agribalyse, et cela volontairement, car leur manque de fiabilité et les risques d'incompréhensions sont connus. La base de données publiée se limite donc aux indicateurs reconnus comme suffisamment robustes par les partenaires. La comparaison entre systèmes de production (bio/conventionnel, intensif/extensif) sur la base uniquement des indicateurs ACV, sans prise de recul, est en contradiction claire avec les recommandations des partenaires d'Agribalyse. D'une manière générale, l'ACV, et donc Agribalyse, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et dans le cadre d'une communauté scientifique internationale. De nouveaux indicateurs seront fournis au fur et à mesure de l'avancée des travaux scientifiques. La base est régulièrement mise à jour, permettant d'améliorer sa fiabilité notamment grâce aux retours des nombreux utilisateurs dont l'expertise contribue également à la qualité des données.

Point n°3 : Les données en lien avec la production agricole doivent-elles être retirées de la base de données ?

Cette demande de « restriction de publication » nous semble particulièrement problématique. Cette base de données est conforme aux publications et bases de données internationales. Par ailleurs, de nombreux travaux prouvent déjà l'utilité de ces données, qui contribuent à l'amélioration environnementale des filières via des projets d'écoconception menés en particulier par les instituts techniques, les organisations professionnelles et les entreprises, dont certaines du secteur AB (cf programme ADEME Greengo)¹. Les différents acteurs mobilisent ces travaux en tenant compte des forces et des faiblesses de la méthode et en les adaptant à leur contexte propre et aux attentes sociétales plus large. Le rôle des partenaires d'Agribalyse est avant tout de permettre la bonne compréhension des atouts et des limites des données. Aussi la publication de ces données se fait dans un contexte plus large de science et de données ouvertes, en accord en particulier avec la convention internationale d'Aarhus qui garantit aux membres du public le droit d'accès à l'information et de participation au processus décisionnel en matière d'environnement.

Point n°4 : Quelles sont les pistes d'amélioration pour la base Agribalyse ? Avec quel calendrier ?

Les partenaires d'Agribalyse indiquent de manière transparente les atouts et limites des travaux au niveau du site web et des différents outils de communication. Il est notamment explicitement recommandé d'utiliser des indicateurs complémentaires aux résultats ACV, indicateurs à définir au cas par cas selon le contexte et le périmètre de chaque outil/étude. Néanmoins, les partenaires d'agribalyse sont sensibles aux inquiétudes formulées amenant à des évolutions et des adaptations sur le site de communication pour préciser le domaine de validité des données et leur cadre d'utilisation.

« Extrait du site web » : Le cadre actuel de l'ACV fournit des éléments structurants et utiles pour éclairer le volet environnemental de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires. Cependant, ce cadre doit encore être consolidé et amélioré pour mieux couvrir l'ensemble des enjeux environnementaux du secteur. En effet, les indicateurs usuels de l'ACV ne rendent pas compte aujourd'hui de tous les impacts environnementaux potentiels et pour certains impacts la modélisation doit être améliorée. Parmi les principaux enjeux pour le secteur alimentaire, les limites et besoins d'évolution des indicateurs ACV et d'Agribalyse portent en particulier sur :

La quantification du stockage et déstockage du carbone dans les sols et sa prise en compte dans l'impact sur le changement climatique

Une meilleure quantification de l'impact de l'usage des produits phytosanitaires sur la santé des humains et des écosystèmes

Une meilleure représentation de l'ensemble des pressions et des pratiques favorables à la biodiversité

Une description plus précise des consommations d'eau au niveau agricole

Une meilleure description des processus de transformation et l'utilisation des co-produits dans les industries agro-alimentaires

¹ <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-laction/dossier/levaluation-environnementale-agriculture/ameliorer-qualite-environnementale-produits-alimentaires-programme-green-go>

La spatialisation de certaines catégories d'impacts

Le couplage des indicateurs d'impact avec des indicateurs sur les services éco-systémiques.

À court terme, cela signifie que **quand on utilise l'ACV pour comparer les impacts environnementaux de différents systèmes de production** (agriculture biologique versus agriculture conventionnelle, élevage intensif/extensif etc.) et de transformation, **ces limites doivent être soulignées explicitement**. Aussi **il est recommandé d'utiliser des indicateurs complémentaires**, à définir en fonction du contexte et de l'échelle de travail (par exemple l'affichage environnemental). Ces indicateurs complémentaires peuvent être par exemple les Indices de Fréquence de Traitement ou le « NOMBRE de Doses Unités » pour les pesticides ; les Surfaces d'Intérêt Ecologique pour la biodiversité, des indicateurs de bien-être animal ou encore des indicateurs socio-économiques. Par ailleurs, différentes unités fonctionnelles peuvent être mobilisées (kg, ha, calorie, € de revenu...) en fonction des finalités de comparaison d'aliments entre eux.

Des travaux d'améliorations du cadre ACV sont en cours aux niveaux international, européen et français. Leurs résultats seront intégrés progressivement dans Agribalyse à l'avenir. Ils permettront de consolider les analyses environnementales pour fournir une image plus complète des interactions de l'alimentation avec l'environnement.

CONCLUSION PARTIE 1

L'ADEME, INRAE et leurs partenaires se pencheront sur l'ensemble des critiques et propositions faites. Au-delà, il nous semble important que les acteurs concernés par la durabilité environnementale des systèmes agricoles et alimentaires s'impliquent dans une meilleure objectivation et quantification des bénéfices et impacts environnementaux, avec des métriques consolidées permettant d'analyser l'ensemble des systèmes.

Les partenaires d'Agribalyse s'engagent à poursuivre leurs travaux pour améliorer l'ACV et la base de données, d'une manière transparente sur les atouts et limites de ces travaux, et de manière concertée avec les acteurs souhaitant contribuer à une amélioration environnementale du système alimentaire.

PARTIE 2 : Est-il pertinent de développer un affichage environnemental vis-à-vis des consommateurs aujourd'hui ?

Q1 : Dans quelle mesure l'affichage environnemental devrait-il s'appuyer sur les indicateurs ACV de manière globale ?

Suite à l'article **15 de la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**, une expérimentation officielle d'affichage environnemental est en cours avec une gouvernance structurée (Conseil Scientifique, comité des partenaires avec les instances professionnelles dont les représentants du bio) et un appel à projets ouvert permettant à chaque acteur de faire des propositions et des tests pour un possible système d'affichage environnemental. Cette expérimentation ouverte devra permettre aux parties prenantes, collectivement et dans le cadre de la gouvernance mise en place, de dégager des enseignements sur la faisabilité, ou non, de ce type de dispositif.

Une partie des expérimentations s'appuiera sans doute pour partie sur les travaux Agribalyse, mais les décisions sur un « score environnemental officiel » ne sont en aucun cas du ressort de la gouvernance de la base de données Agribalyse.

Face aux défis environnementaux majeurs pour la société, il est essentiel de pouvoir expérimenter, tester des dispositifs innovants en évitant de tirer des conclusions hâtives. L'affichage carbone ou environnemental répond à une attente citoyenne (ex : Proposition AC.1 de la « Convention citoyenne ») et pourrait apporter un éclairage complémentaire à l'information environnementale actuelle sur les produits alimentaires.

Q2 : Les données liées à différents modes de productions doivent-elles être utilisées pour l'affichage environnemental ?

Les éléments de réponse à cette question relèvent de la gouvernance de chaque expérimentation.

En ce qui concerne la contribution d'Agribalyse à l'affichage environnemental, il faut souligner qu'à l'échelle de l'aliment qui est l'échelle de l'affichage, seules les données Agribalyse « moyennes » sont publiées au format excel par Agribalyse, sans différenciation entre modes de production. Ce choix paraît convergent avec la demande des acteurs du bio de ne pas différencier les modes de production dans l'utilisation de l'ACV pour l'affichage environnemental.

Q3: Est-ce que l'affichage risque de favoriser les « systèmes intensifs » et pénaliser les productions biologiques et ou issus de l'agroécologie ?

Les éléments de réponse à cette question dépendront de choix faits dans les expérimentations sur l'affichage, sous l'égide de la gouvernance mise en place pour celle-ci (Conseil Scientifique, comité des partenaires avec les instances professionnelles). Il est précisé qu'une analyse devra être réalisée au regard de la cohérence avec les politiques publiques (notamment l'agroécologie et l'alimentation durable)

On peut noter les recommandations des groupes de travail et du conseil scientifique, qui portent sur l'intégration d'indicateurs complémentaires à l'ACV dans les « scores environnementaux ». Différents

acteurs participent d'ailleurs à des travaux pour mieux caractériser des dimensions comme la biodiversité, le stockage du carbone etc. Ces éléments doivent permettre en particulier d'intégrer les bénéfices environnementaux des « mode de production agroécologiques » dans le dispositif d'affichage environnemental.

Q4: Au-delà des indicateurs strictement environnementaux, un affichage ne devrait-il pas nécessairement inclure des indicateurs sociétaux (bien-être animal, partage des revenus etc.).

Ce point et les modalités associées devront être décidés par les ministères. Ceci n'est pas du ressort de l'ADEME et de l'INRAE.

CONCLUSION PARTIE 2 :

Le développement d'un affichage environnemental généralisé correspond à la fois à une attente sociétale forte, mais soulève également de nombreuses questions d'ordre scientifique et pratique. L'opportunité et les modalités d'un développement d'affichage généralisé ou volontaire pour le secteur alimentaire seront définis à l'issue de l'expérimentation en cours. Un bilan sera transmis au parlement durant l'été 2021, s'appuyant sur différentes initiatives de terrain et des travaux d'expertise. Des lieux de concertation sont disponibles afin que chaque acteur puisse exprimer ses attentes et ses préoccupations. Le bilan éclairera les différents points soulevés par l'ITAB, Interbev et certaines ONG, ainsi que de nombreux aspects complémentaires.

Annexe : tableau comparatif entre Agribalyse et l'expérimentation d'affichage environnemental.

	Agribalyse	Expérimentation et dispositif d'affichage environnemental
Général	Base de données ACV, construite selon des standards scientifiques normés. S'intègre dans un réseau international de bases de données (Ecoinvent, WFLDB, PEF etc.).	Dispositif français d'information des consommateurs, sur l'impact environnemental de leurs achats. Expérimentation officielle en cours.
Gouvernance	Construction d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) : ADEME, INRAE, Instituts techniques, ANSES.	Pilotage ministériel : MTE, MAA, MF + ADEME coordinateur. Comité scientifique indépendant présidé par INRAE.
Indicateurs	Indicateurs ACV européens normés, complexes non adaptés au grand public.	<u>Dispositif à construire</u> , doit être facilement compréhensible par le consommateur. Couplage d'indicateurs ACV et non ACV recommandé par le « Groupe de Travail Indicateurs ».
Accompagnement	Equipe support Agribalyse. Site web spécifique.	Page web dédiée à l'expérimentation affichage. Possiblement un outil de calcul officiel à terme.
Diffusion	« Open data », l'utilisateur est responsable de l'utilisation.	Méthodologie transparente et utilisation cadrée (à construire).
Usage	Un socle de connaissance à mobiliser dans différents outils (ecoconception, information environnementale)	Un cadre bien défini, un usage précis, opérationnel et possiblement réglementé à terme.
« Perspectives »	Base en amélioration continue, des limites identifiées. Travaux 2009-2025 et au-delà...	Bilan été 2021, s'appuyant notamment sur les travaux d'expertises et différentes initiatives en cours. Validation de la cohérence du dispositif avant la possible reconnaissance d'un « score environnemental officiel ».
Site web	www.agribalyse.fr	https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-laction/reconnaitre-produit-plus-respectueux-lenvironnement/dossier/laffichage-environnemental/affichage-environnemental-secteur-alimentaire-experimentation-20202021